



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 04 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Etaient présents : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOECHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme IDIART Claudine

Date convocation : 29 mars 2024

Date d'affichage : 29 mars 2024

DECISION N° 11 : ATTRIBUTION DE L'AIDE POUR L'ENCADREMENT DES ENFANTS A LA CANTINE VERSEE A L'ECOLE PRIVEE SAINT MICHEL

(Nomenclature 7.5 – Subventions)

Monsieur le Maire indique que les écoles privées de la commune ont choisi de bénéficier de la cantine de Ossès. Il précise que l'aide pour l'encadrement des enfants, durant le temps de cantine, est facultatif.

Il propose d'attribuer une aide de 164.23 euros au prorata du nombre d'enfants domiciliés à Ossès et scolarisés dans l'école Saint Michel durant l'année scolaire 2023-2024.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DECIDE** d'accorder une aide de 164.23 euros par enfant scolarisé à l'école Saint Michel et domicilié à Ossès pour l'encadrement des enfants à la cantine, soit 2 135 euros (13 enfants x 164.23 euros).

- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget en cours.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder au versement de la subvention.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 15
POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour
extrait certifié conforme

OSSES, le 04 avril 2024
Le Maire,
Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification le 19/04/2024
Et après transmission en sous-préfecture le 19/04/2024